

7.0 crédits	75.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	De Wolf Michel ; Deckers Vincent (supplée Traversa Edoardo) ; Helleputte Charles-Albert (supplée Traversa Edoardo) ; De Wolf Michel (supplée Traversa Edoardo) ; Traversa Edoardo ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	<p>Pour la partie Droit comptable :</p> <p>Un résumé du cours est disponible sur i-campus.</p> <p>Pour la partie Impôt des personnes physiques :</p> <p>M. De Wolf, J. Thilmann et J. Malherbe, Impôt des personnes physiques, Bruxelles, Larcier, 2013, 420 pp.</p> <p>Pour la partie Impôt des sociétés :</p> <p>Un résumé du cours disponible sur i-campus.</p> <p>Pour la partie Impôts indirects :</p> <p>Un syllabus en un volume diffusé par le service-cours et disponible sur i-campus.</p> <p>Des documents complémentaires disponibles sur i-campus (jurisprudence).</p> <p>Pour la partie Principes (Droit fiscal général) :</p> <p>Un syllabus (en un volume) diffusé par le service-cours et disponible sur i-campus.</p> <p>Des documents complémentaires disponibles sur i-campus (jurisprudence).</p>
Thèmes abordés :	<p>Dans le cadre du cours, sont enseignés :</p> <p>--</p> <p>Les sources et les principes du droit fiscal : la notion d'impôt ; la typologie des prélèvements obligatoires ; les rapports du droit fiscal avec les autres branches du droit ; la répartition des compétences fiscales ; les protections du contribuable contre l'arbitraire fiscal, y compris la double imposition ; les pouvoirs de l'administration fiscale.</p> <p>--</p> <p>Les impôts directs : l'impôt des personnes physiques : le champ d'application et la notion de résidence ; les catégories de revenus et la détermination de la base imposable ; le calcul de l'impôt, y compris la prise en compte de la situation personnelle et familiale du contribuable ; obligations du contribuable et pouvoirs d'investigation du fisc ; procédure et contentieux (aperçu).</p> <p>L'impôt des sociétés et le rapport avec le droit comptable : raison d'être, intégration avec l'IPP et dimension territoriale. Cette partie comprend une introduction à la comptabilité des sociétés, et aux notions fondamentales qu'elle comprend : actif, passif, produits, charges ; Le droit comptable général, tant sous l'angle de l'organisation de la comptabilité que sous l'aspect des règles d'évaluation est abordé. Le droit interne belge est privilégié, mais une introduction aux normes comptables internationales est fournie. L'exposé privilégie une approche visant à l'analyse financière des états financiers et est illustré par des cas pratiques, mettant en évidence le rapport entre droit fiscal et droit comptable</p> <p>Introduction au droit fiscal international : les conventions préventives de la double imposition '</p> <p>--</p> <p>Les impôts indirects :</p> <p>La taxe sur la valeur ajoutée : la définition, l'historique et la dimension européenne ; l'assujettissement ; les catégories d'opérations imposables ; les exonérations ; le droit à déduction. "</p> <p>Les droits d'enregistrement: champ d'application et opérations imposables. " ; « introduction à la fiscalité environnementale ».</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours de droit fiscal et droit comptable a pour objectif de donner à l'étudiant une connaissance de base des principes généraux et des principaux impôts du système fiscal belge, tant dans le secteur de la fiscalité directe (impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés) que dans celui de la fiscalité indirecte (taxe sur la valeur ajoutée, droits d'enregistrement et autres impôts indirects), également dans sa dimension européenne et internationale. Afin de faciliter la compréhension des techniques d'imposition des revenus d'entreprise (personnes physiques et sociétés), le cours est complété par une introduction au droit comptable.</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p>

	<p>Intégrer les principes généraux régissant d'une part, la répartition des compétences en matière fiscale, et, d'autre part, le rapport entre contribuable et administration.</p> <p>Comprendre les effets socio-économiques de certains mécanismes fiscaux - établir des liens entre le droit fiscal et les autres branches du droit, en particulier le droit comptable. - comprendre et maîtriser les concepts de base propres à chaque type d'impôt étudié;</p> <p>avoir une connaissance rigoureuse des dispositions légales et de la jurisprudence relatives à la matière enseignée; Il s'agit d'une formation de base en droit fiscal et en droit comptable, qui peut être approfondie par le choix de la finalité « Droit de l'entreprise » et de l'option « Droit fiscal ».</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit
Contenu :	<p>Le cours de droit fiscal et droit comptable a pour objectif de donner à l'étudiant une connaissance de base des principes généraux et des principaux impôts du système fiscal belge, tant dans le secteur de la fiscalité directe (impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés) que dans celui de la fiscalité indirecte (taxe sur la valeur ajoutée, droits de succession et d'enregistrement et autres impôts indirects), également dans sa dimension européenne et internationale. Afin de faciliter la compréhension des techniques d'imposition des revenus d'entreprise (personnes physiques et sociétés), le cours est complété par une introduction au droit comptable, notamment dans ses rapports avec l'impôt sur le revenu..</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <p>--</p> <p>Intégrer les principes généraux régissant d'une part, la répartition des compétences en matière fiscale, et, d'autre part, le rapport entre contribuable et administration.</p> <p>--</p> <p>Comprendre les effets socio-économiques de certains mécanismes fiscaux - établir des liens entre le droit fiscal et les autres branches du droit, en particulier le droit comptable.</p> <p>--</p> <p>Comprendre et maîtriser les concepts de base propres à chaque type d'impôt étudié;</p> <p>--</p> <p>Avoir une connaissance rigoureuse des dispositions légales et de la jurisprudence relatives à la matière enseignée; Il s'agit d'une formation de base en droit fiscal et en droit comptable, qui peut être approfondie par le choix de la finalité « Droit de l'entreprise » et de l'option « Droit fiscal ».</p> <p>Thèmes abordés</p> <p>Dans le cadre de la première partie ce du cours, sont enseignés :-</p> <p>Les sources et les principes du droit fiscal : la notion d'impôt ; la typologie des prélèvements obligatoires ; les rapports du droit fiscal avec les autres branches du droit ; la répartition des compétences fiscales ; les protections du contribuables contre l'arbitraire fiscal, y compris la double imposition ; les pouvoirs de l'administration fiscale. '</p> <p>Les impôts directs : "</p> <p>L'impôt des personnes physiques : le champ d'application et la notion de résidence ; les catégories de revenus et la détermination de la base imposable ; le calcul de l'impôt, y compris la prise en compte de la situation personnelle et familiale du contribuable ; obligations du contribuable et pouvoirs d'investigation du fisc ; procédure et contentieux (aperçu). "</p> <p>L'impôt des sociétés et le rapport avec le droit comptable : raison d'être, intégration avec l'IPP et dimension territoriale. Cette partie comprend une introduction à la comptabilité des sociétés, et aux notions fondamentales qu'elle comprend : actif, passif, produits, charges ; Le droit comptable général, tant sous l'angle de l'organisation de la comptabilité que sous l'aspect des règles d'évaluation est abordé. Le droit interne belge est privilégié, mais une introduction aux normes comptables internationales est fournie. L'exposé privilégie une approche visant à l'analyse financière des états financiers et est illustré par des cas pratiques, mettant en évidence le rapport entre droit fiscal et droit comptable"</p> <p>Introduction au droit fiscal international : les conventions préventives de la double imposition '</p> <p>Les impôts indirects : "</p> <p>La taxe sur la valeur ajoutée : la définition, l'historique et la dimension européenne ; l'assujettissement ; les catégories d'opérations imposables ; les exonérations ; le droit à déduction. "</p> <p>Les droits d'enregistrement et de successions : champ d'application et opérations imposables. " ; « introduction à la fiscalité environnementale ».</p> <p>La deuxième partie introduit l'étudiant à la comptabilité des sociétés, et aux notions fondamentales qu'elle comprend : actif, passif, produits, charges' Elle expose le droit comptable général, tant sous l'angle de l'organisation de la comptabilité que sous l'aspect des règles d'évaluation. Le droit interne belge est privilégié, mais une introduction aux normes comptables internationales est fournie. L'exposé privilégie une approche visant à l'analyse financière des états financiers et est illustré par des cas pratiques.</p>
Autres infos :	Tous textes légaux, réglementaires ou jurisprudentiels, non annotés. Ne sont pas considérés comme des annotations, les simples renvois (références croisées entre dispositions normatives), les soulignés, les coloriages, les courtes annotations insérées par les éditeurs juridiques traditionnels, les mises à jour et indexations de montants. Pas de post-it. Plus de détails sur i-campus.
Cycle et année d'étude: :	<p>> Master [120] en sciences actuarielles</p> <p>> Master [120] en droit</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR